



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES DE LA SAISON 2022/2023

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2022

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue des Pays de la Loire pour les Assemblées Fédérales de la saison 2022/2023 doit être complétée par l'élection de trois délégués, conformément à l'article 7 des Statuts de la F.F.F. prévoyant pour chaque Ligue un délégué par tranche de 50 000 licences.

Cette élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 13 avril 2022 au 20 avril 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi**. Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales : 172 bd des Pas Enchantés 44230 St Sébastien/Loire.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2.1 des [Statuts de la Ligue](#).
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant"
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours
- les candidats élus devront prendre une licence F.F.F. pour la saison 2022/2023

➤ **Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-après.**



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES DE LA SAISON 2022/2023

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2022

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 20 avril 2022 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à la Ligue de Football des Pays de la Loire, 172 bd des Pas Enchantés 44230 St Sébastien/Loire.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour les Assemblées Fédérales 2022/2023, au poste de Délégué par tranche de 50 000 licences,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappels :

- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.
- chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2.1 des [Statuts de la Ligue](#).

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.